CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E65132** **VALABLE JUSQU'AU** **06/06/2026**

ÉDITÉ LE **11/06/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2023
Capital : 150 225

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT MALO 895880474

Siret : **895 880 474 00047**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 0002061-1

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10108064104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10108064104

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : **TERCY LEVILLAIN**

2 RUE AUGUSTIN FRESNEL
ZI NORD
CS 21728
35400 SAINT-MALO
Téléphone : 02 99 82 50 50 **Fax :** 02 99 82 25 75
Portable : 0613247648

Site Internet : www.tercy-levillain.com
E-mail : contact@tercy-levillain.com

Responsabilité légale :
HKBL (949 835 284) / BENYELLES KHALIL PRÉSIDENT / HK BL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 67 **Tranche de classification :** EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	01/07/2022
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	27/10/2023
9112	Agencement (Technicité confirmée) Mention RGE	27/10/2023
9142	Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium Mention RGE	07/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/07/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/07/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	01/07/2022
o Isolation des combles perdus	01/07/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.